

**PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 14 Mars 2023**

**APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars à seize heures quinze, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueys, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

|   |    |                      |                |
|---|----|----------------------|----------------|
| Membres afférents au Bureau communautaire   | 16 | Date de convocation  | 7 Mars 2023    |
| Membres en exercice                         | 16 | Secrétaire de séance | Pierre CHAPUIS |
| Membres présents                            | 11 |                      |                |
| Membres absents ou excusés                  | 5  |                      |                |
| Membres qui ont pris part à la délibération | 11 |                      |                |
| Quorum                                      | 9  |                      |                |

| Délégué(e) titulaire | Présent | Délégué(e) titulaire | Présent         | Délégué(e) titulaire | Présent                                 | Délégué(e) titulaire | Présent                                 |
|----------------------|---------|----------------------|-----------------|----------------------|---|----------------------|---|
| BONNET Georges       | X       | FABREGES M. France   | A partir de 17h | GINEVRA Stéphane     | Jusqu'à 18h10 avant début délibérations | REYMOND Jean Pierre  | X                                       |
| BOUET Lynda          | X       | FARGIER Gérard       | X               | HOUETZ Marion        | X                                       | ROBERT Karine        | Jusqu'à 19h : avant début délibérations |
| CHAPUIS Pierre       | X       | FIALON Dominique     | X               | LAURENT Guy          | Excusé                                  | VALETTE Alain        | Excusé                                  |
| D'IMPERIO Cédric     | X       | GEIGUER Jacques      | X               | PALLOT Thierry       | Excusé                                  | VEYRENC Yves         | A partir de 16h50                       |

*Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD*

**16h15 à 17h15** : présentation du nouveau site internet de l'Office de Tourisme qui sera lancé en avril 2023 par le web master, la responsable de l'office du tourisme et Sophie Bottoni en charge du tourisme à la CDC.  
L'OT va envoyer un courriel dans chaque commune pour vérifier le contenu les concernant et apports éventuels (photos...)

*Arrivée de Yves VEYRENC : 16h50*

*Arrivée de M. France FABREGES : 17h*

*Arrivée de Lynda BOUET : 17h*

**17h15 à 18h35** : Information relative à la police de l'urbanisme : présentation et intervention de Messieurs Romain MAURICE, responsable de la délégation territoriale Sud Ardèche à la DDT et Frédéric DEROUX, responsable du service application du droit des sols à la DDT.

Le pouvoir de police est exercé au nom de l'état par la DDT. Les Maires et Adjointes sont Officier de Police Judiciaire (OPJ).

Mr Deroux explique les différentes procédures à mettre en œuvre concernant la police de l'urbanisme.

Mr Maurice précise qu'à la DDT, 0.3 ETP sont assermentés, et actuellement deux agents sont en cours de recrutement.

Un power point présente le sujet et sera transmis aux services de la CDC pour diffusion aux élus.

Une formation sera dispensée prochainement par la DDT avec l'AMF aux élus sur le thème de la police de l'urbanisme.

*Départ de Stéphane GINEVRA : 18h10*

**18h45 à 19h** : présentation des axes de développement de l'appel à projet AVELO 2 par le chargé de mission, dans les différentes étapes concernant les projets de location de VAE, de stationnement et d'aménagements cyclables.

*Départ de Karine ROBERT : 19h05*

**19h à 19h30** : informations Plan Alimentaire Territorial (PAT) et lutte frelons asiatiques

➤ Marion HOUETZ, VP en charge de l'agriculture, rappelle que la CDC a été lauréate suite à sa candidature au PAT, sur des actions à mettre en place ces 3 prochaines années. La lutte contre la précarité alimentaire et la mise en place d'un Comité Local d'installation agricole (CLI) ont fortement pesé sur l'attribution d'une aide à notre collectivité, d'un montant de 100 000.00 €. Pour rappel, 35 dossiers ont été lauréats sur les 138 dossiers déposés au niveau national, et le seul sur la région Auvergne Rhône Alpes. Une délégation d'élus composée du Président, de la VP en charge de l'agriculture et de la VP en charge du volet social (Karine ROBERT), ainsi que de la chargée de mission responsable de ce projet (Claire DELORME) s'est rendue au salon de l'agriculture à Paris pour présenter le projet sur le stand du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et se voir remettre le prix par le Ministre de l'agriculture.

Concernant la précarité alimentaire, une réunion des CCAS sera organisée, notamment par rapport au service de distribution d'aide alimentaire « coup de pouce » de la communauté de communes.

➤ Concernant la lutte contre les frelons asiatiques, une opération de piégeage est proposée par la CDC à toutes les communes, à qui la CDC remettra un mode d'emploi et des pièges à apposer dans les lieux susceptibles d'accueillir des frelons asiatiques, afin de piéger les reines avant la construction de leur nid. L'année dernière, la démarche avait été d'identifier les nids existants afin de les détruire, avec un financement total par la CDC. Ce dispositif sera reconduit cette année également. Un bilan sera réalisé à la fin de l'été sur l'efficacité de cette opération.

### **19 H 30 : Délibérations :**

#### **1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 7.02.2023 :**

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires, avant de le publier sur le site internet. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité**

#### **2. Subventions aux associations :**

Il est proposé de soutenir les associations suivantes ayant déposé un dossier de demande de subvention complet. Une enveloppe financière sera proposée au BP 2023.

##### **• Trail de la chaussée des géants :**

La 10<sup>ème</sup> édition du trail de la chaussée des géants aura lieu le samedi 3 juin 2023. Plus de 1000 coureurs pourront parcourir les sentiers au choix sur 3 formats proposés : 51 kms, 20 kms et 10 kms. L'association du trail de la chaussée des géants mobilise de nombreux bénévoles soutenant l'organisation pour accueillir coureurs et accompagnants. La communauté de communes a été sollicitée pour un partenariat. Compte-tenu de l'intérêt intercommunal de ce trail qui d'une part draine durant ce Week end beaucoup de monde sur notre communauté de communes et d'autre part participe à la promotion touristique de notre territoire, il est proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 5 000.00 € dont 3 000.00 € de subvention en aide directe et environ 2 000.00 € évalués en aide indirecte (soutien logistique avec l'intervention de personnel technique et le prêt de matériel barnums, barrières, conteneurs, véhicules, prêt des vestiaires du stade, débroussaillage ....). Une convention de partenariat sera passée avec l'association du trail de la chaussée des géants. Au vu de l'aide importante de notre communauté de communes, il sera demandé à l'association de proposer si possible une animation auprès des écoles primaires de notre territoire (trail des scolaires par exemple....).

##### **• Blou art :**

Depuis plus de 17 ans, Blou'ART accueille chaque année à Thueyts une soixantaine d'artistes et artisans d'art pour exposer leurs œuvres dans le château de Blou, son parc, ses salles et dépendances. Après 3 années de pause forcée en raison du contexte sanitaire, la manifestation va avoir lieu de nouveau en septembre 2023. Ce festival participe à la promotion du territoire en matière culturelle et de création. Le Président propose d'attribuer une subvention de 1 000 €.

##### **• Adapei - SAJ Les Babelous :**

Le festival « M et H » se déroule chaque année depuis 2015, en réunissant des établissements médico-sociaux et des artistes professionnels, dans le but de créer un spectacle. La neuvième édition de ce projet artistique et culturel réunit cinq établissements médico-sociaux, parmi lesquels le Service d'Accueil de Jour (SAJ) les Babelous de Lalevade-d'Ardèche. La création artistique de cette année sera basée sur de nouvelles représentations scéniques du conte musical et théâtral « Mais qui a éteint la lumière ? » écrit pendant l'édition 2022. Ce spectacle affichait complet lors de ses deux représentations au centre le Bournot en octobre 2022. Un teaser retraçant le spectacle sera par ailleurs créé cette année. Le Président propose d'attribuer une subvention de 1 000 €.

##### **• Maison de vallée :**

Depuis 2017, l'espace de vie sociale (EVS) Maison de Vallée agit sur le territoire de la vallée de la Bourges. Ses actions attirent néanmoins un public large et sont pertinentes à une échelle territoriale plus large. Par cohérence et par demande de certaines communes, l'EVS intervient au-delà de la vallée de la Bourges. La Maison de Vallée sollicite ainsi un soutien de la communauté de communes pour financer une partie de la coordination de l'école de musique et des actions menées en itinérance en dehors de sa zone de vie sociale (numérique, culture, actions parentalité, actions à destination des demandeurs d'emploi et porteurs de projets). Le Président propose d'attribuer une subvention de 2 000 € comme attribué en 2021.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **3. Ardèche Loisirs Patrimoine : convention de partenariat Pass Ardèche 2023 avec Office de Tourisme :**

Le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire du 16/07/2020 n°36 donnant délégation au Bureau communautaire pour le suivi et la reconduction des conventions avec Ardèche Loisirs Patrimoine. Il expose au Bureau communautaire que le partenariat avec Ardèche Loisirs Patrimoine concerne aussi la vente du pass'Ardèche dans les offices de tourisme. L'Office de Tourisme encaissera les recettes de la vente du Pass Ardèche diminuée de la commission de 10% destinée à l'OT selon une périodicité et des modalités précisées dans la convention de partenariat. Le Président propose au Bureau communautaire d'acter le principe de vente dans les offices de tourisme du Pass'Ardèche selon les modalités définies dans la convention. Les Pass'Ardèche pour 2023 sont conditionnés sous 2 formats : Pass 3 jours ou 72 heures à 45 € et un Pass 6 jours ou 144 h à 59 €.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité**

*La séance est levée à 20 heures 10.*

*L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.*

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.